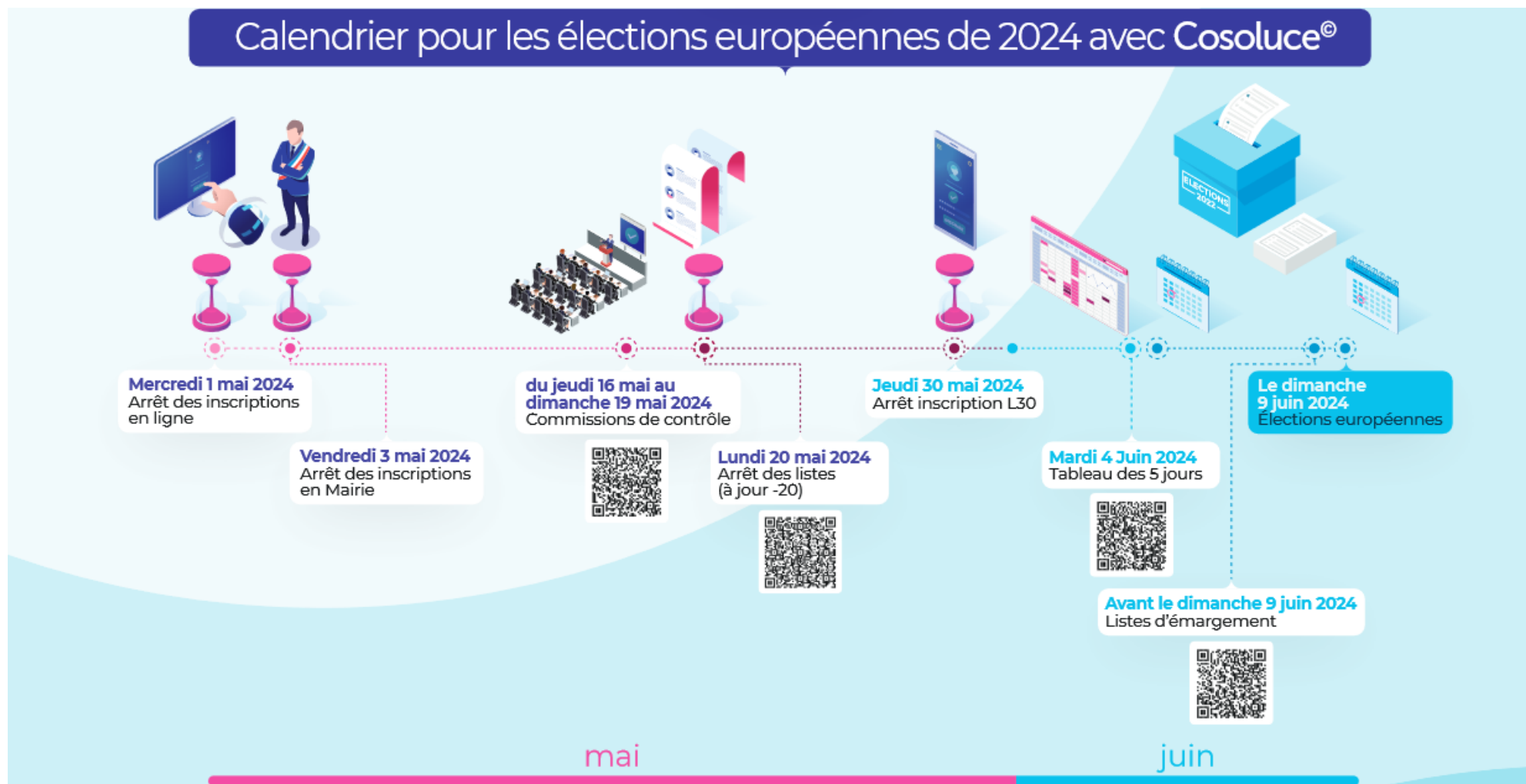


## Notice d'utilisation COSOLUCE de gestion des élections dans Electra : Elections Européennes – 9 juin 2024



*Pour un bon fonctionnement général,  
N'UTILISEZ PAS les deux LOGICIELS :  
c'est soit ELECTRA exclusivement,  
soit ELIRE exclusivement.*

I/ Validation des inscriptions après la date limite dans Electra (après le 01/05/24 ou le 03/05/2024) :

Vous pouvez avoir des demandes d'inscriptions à saisir (ou à valider si inscription en ligne) après la date limite de dépôt mais qui ont bien été **déposées avant le 1 mai pour les inscriptions en ligne et le 3 mai pour les inscriptions en mairie** pour les élections Européennes.

Pour traiter les demandes d'inscriptions appliquez la procédure classique que vous retrouvez sur les fiches pratiques sur le site client de COSOLUCE :

[https://client.cosoluce.fr/vfiles/1276\\_electra-reu-saisie-dune-inscription-apres-la-date-limite-de-depot.pdf](https://client.cosoluce.fr/vfiles/1276_electra-reu-saisie-dune-inscription-apres-la-date-limite-de-depot.pdf)

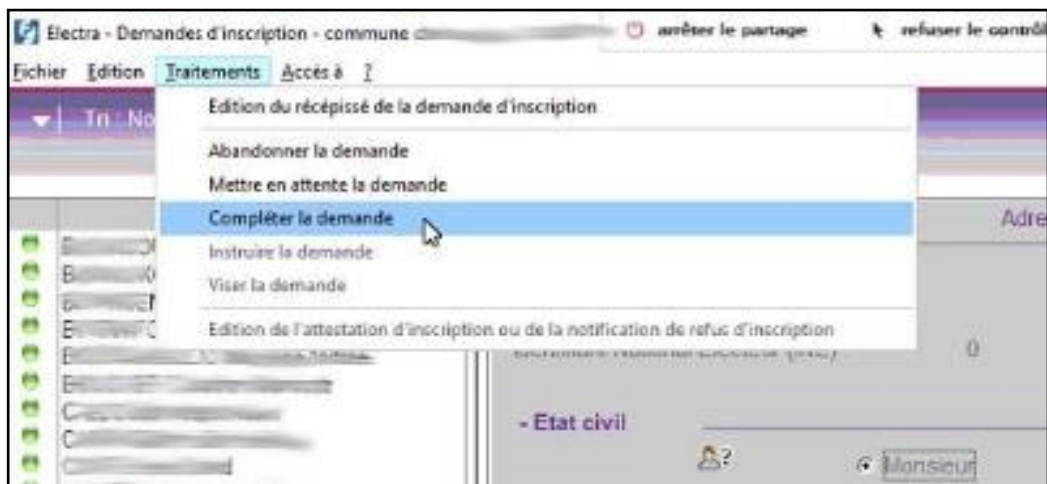
(Attention, ne pas mettre les mêmes dates que sur la fiche pratique. Voir ci-dessous au **point a)**)

Ou en regardant la vidéo : <https://client.cosoluce.fr/pages/electra/166>

Les inscriptions en lignes, se traitent en cliquant sur le bouton notification. Fiche pratique COSOLUCE :

[https://client.cosoluce.fr/vfiles/1260\\_electra-reu-notifications.pdf](https://client.cosoluce.fr/vfiles/1260_electra-reu-notifications.pdf)

a) **Attention, avant de viser** la demande d'inscription, faire *Traitements/ Compléter la demande* :



Renseigner la date du **01/05/2024** au maximum si c'est une inscription en ligne et cliquer sur **Valider** :

Renseigner la date du **03/05/2024** au maximum si c'est une inscription en mairie et cliquer sur **Valider** :

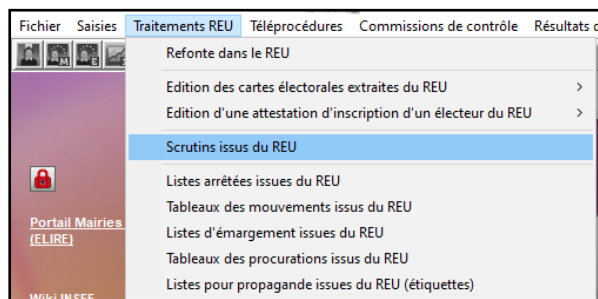
A screenshot of a dialog box titled 'Saisie des informations complémentaires'. It contains a text input field with the date '01/05/2024' and the text 'ou 03/05/2024 suivant si inscription en ligne ou en mairie'. Below the input field is a text area for 'Précisions sur la déclaration du dossier complet'. At the bottom, there are two buttons: 'Valider' and 'Annuler'.

C'est cette date qui fait foi pour tenir compte de l'inscription de l'électeur

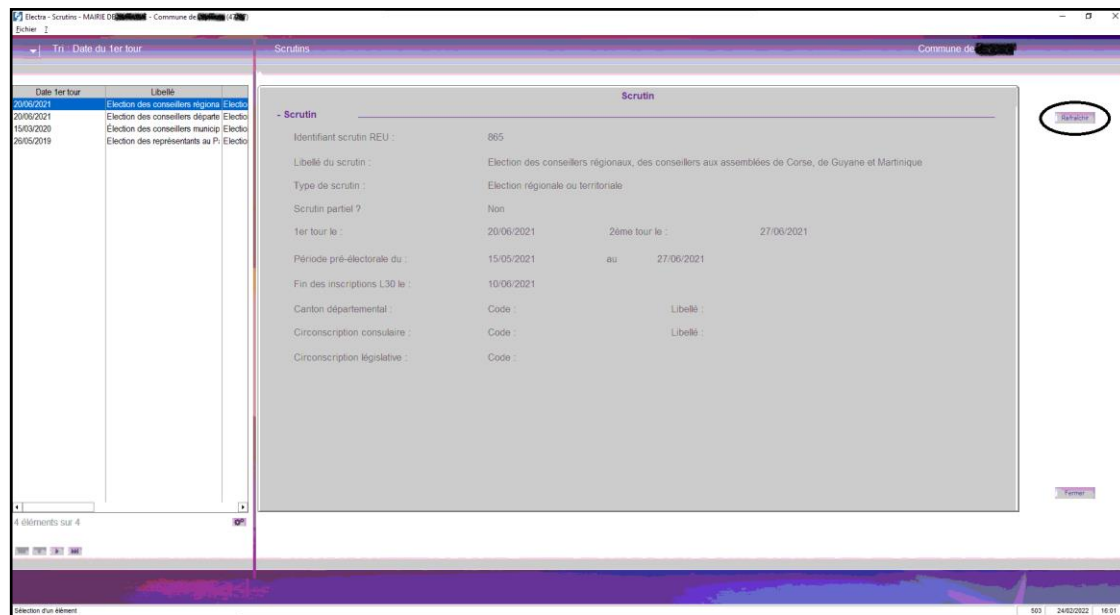
***Toutes demandes déposées après le 1/05/2024 pour les inscriptions en lignes ou le 3/05/2024 pour inscriptions en mairie seront à valider après la fin du scrutin***

## II/ Récupération du scrutin dans Electra (*dès que possible*):

Afin de récupérer le scrutin dans Electra, faire **Traitements REU** puis **Scrutins issus du REU**:



Dans la fenêtre qui s'affiche cliquer sur **Rafraîchir**:



Le scrutin « **Election Européennes** » s'ajoutera dans la liste affichée à gauche de l'écran.

### III/ Commission de contrôle dans Electra (du 16/05/2024 au 19/05/2024) :

Suivre la fiche pratique de COSOLUCE : [https://client.cosoluce.fr/vfiles/1159\\_electra-reu-gestion-des-commissions-de-contrôle.pdf](https://client.cosoluce.fr/vfiles/1159_electra-reu-gestion-des-commissions-de-contrôle.pdf)

### IV/ Arrêt des liste J-20

Suivre la fiche pratique de COSOLUCE : [https://client.cosoluce.fr/vfiles/1156\\_electra-reu-listes-electorales-arretees-et-tableaux-des-mouvements-pour-un-scrutin.pdf](https://client.cosoluce.fr/vfiles/1156_electra-reu-listes-electorales-arretees-et-tableaux-des-mouvements-pour-un-scrutin.pdf)

### V/ Arrêt inscription L30 le 30/05/2024 :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000032964883](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032964883)

Article L30 - Version en vigueur depuis le 01 janvier 2019 - [Modifié par LOI n°2016-1048 du 1er août 2016 - art. 6](#)

Par dérogation à l'article L. 17, peuvent demander à être inscrits sur la liste électorale de la commune entre le sixième vendredi précédant le scrutin et le dixième jour précédant ce scrutin :

- 1° Les fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après la clôture des délais d'inscription ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec eux à la date de la mutation ou de la mise à la retraite ;
- 2° Les militaires renvoyés dans leurs foyers après avoir satisfait à leurs obligations légales d'activité, libérés d'un rappel de classe ou démobilisés après la clôture des délais d'inscription, ainsi que ceux ayant changé de domicile lors de leur retour à la vie civile ;
- 2° bis Les personnes qui établissent leur domicile dans une autre commune pour un motif professionnel autre que ceux visés aux 1° et 2° après la clôture des délais d'inscription, ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec elles à la date du changement de domicile ;
- 3° Les Français et Françaises remplissant la condition d'âge exigée pour être électeur, après la clôture des délais d'inscription ;
- 4° Les Français et Françaises qui ont acquis la nationalité française par déclaration ou manifestation expresse de volonté et été naturalisés après la clôture des délais d'inscription ;
- 5° Les Français et les Françaises ayant recouvré l'exercice du droit de vote dont ils avaient été privés par l'effet d'une décision de justice.

Il faudra vérifier les notifications sur ELECTRA en cas d'inscription en ligne.

**VI/ Edition du tableau des mouvements à j-5 dans Electra (le 04/06/2024) :**

Suivre la fiche pratique de COSOLUCE : [https://client.cosoluce.fr/vfiles/1155\\_electra-reu-tableau-des-5-jours-pour-un-scrutin.pdf](https://client.cosoluce.fr/vfiles/1155_electra-reu-tableau-des-5-jours-pour-un-scrutin.pdf)

Et voir la vidéo : <https://client.cosoluce.fr/pages/electra/166>

**VII/ Edition des listes d'émargement dans Electra (juste avant les élections) :**

Suivre la fiche pratique de COSOLUCE : [https://client.cosoluce.fr/vfiles/1157\\_electra-reu-listes-demargement-pour-un-scrutin.pdf](https://client.cosoluce.fr/vfiles/1157_electra-reu-listes-demargement-pour-un-scrutin.pdf)

*Les Procurations voire fiche pratique : [https://client.cosoluce.fr/vfiles/1473\\_electra-reu-saisie-dune-procuration-reu-2022.pdf](https://client.cosoluce.fr/vfiles/1473_electra-reu-saisie-dune-procuration-reu-2022.pdf)*